

La fin de vie en question

Des experts demandent que le **traitement de la douleur** et les soins **d'accompagnement de la fin de vie** soient reconnus comme un **droit de l'homme**. Parallèlement, l'Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD) poursuit son combat sur l'**euthanasie**, s'appuyant sur un sondage exposant une très **forte majorité favorable de Français** : 86%. L'actualité conjugue ces deux thèmes difficiles mais importants : droit de ne pas souffrir, droit de mourir dignement. Tout en voulant faciliter l'arrêt accompagné des traitements, le **Conseil d'Etat** rappelait début mai l'**opposition** de la France à une **légalisation de l'euthanasie**, toujours **réprimée pénalement**.

Traitement de la douleur et soins palliatifs (de fin de vie) doivent être reconnus comme un droit de l'homme et devenir plus accessibles, demande dans une **déclaration internationale** d'experts. Malgré leur faible coût, la majorité des mourants dans le monde n'y ont pas accès : ce que traduit ce chiffre, **80% de la population à l'échelle de la planète ne bénéficient que de 6% de la morphine mondiale**, essentielle dans les soins palliatifs.

- Ces 3.000 experts étaient réunis du 7 au 10 mai pour le **congrès des soins palliatifs** à Vienne (Autriche), à l'appel de l'Association européenne de soins palliatifs (EAPC) et de la Fédération européenne des associations internationales pour l'étude de la douleur.

Début mai, en France, le **Conseil d'Etat** proposait que « **toute personne qui formule une demande d'arrêt de traitement pouvant avoir pour effet d'abrèger sa vie se voie immédiatement proposer d'être prise en charge par une équipe de soins palliatifs** » - voir en fin de cet article de [La Croix](#) du 5 mai. Tout en refusant une **euthanasie** même "**justifiée par l'intérêt du malade**", le Conseil d'Etat insistait sur la possibilité ouverte aux proches de demander la réunion de l'équipe médicale pour qu'elle évalue l'arrêt des traitements. Il préconisait, enfin, une révision de la tarification des soins palliatifs pour qu'elle soit moins pénalisante.

L'**Association pour le droit de mourir dans la dignité (ADMD)**, qui revendique 47.300 membres en France, entend, elle, rouvrir le débat sur l'euthanasie, réprimée pénalement en France. Selon un **sondage**, **86 % des Français sont favorables** à son autorisation "**notamment quand la personne qui la demande est atteinte d'une maladie incurable**". L'ADMD lance une campagne nationale à l'occasion des Européennes pour interpellier les responsables politiques et sensibiliser plus encore l'opinion (présence sur 178 marchés) - voir le [communiqué](#).

Sur Actu Santé, [Santé Log](#) revient sur ce sondage, rappelle que la loi française considère "**que l'on ne peut pas disposer librement de son propre corps**" et que les questions des soins palliatifs et du droit à mourir dans la dignité sont devenues une "**vraie question de société**".

- L'article se termine par deux liens intéressants sur l'hospitalisation à domicile : plus d'un **patient sur trois** y relève de soins palliatifs ; une **allocation journalière d'accompagnement** d'une personne en fin de vie se met en place afin de permettre financièrement l'accompagnement par la famille.

D.B.

* * *



... Et si vous visitiez le **BLOOB** ?

- des articles de fond avec **vidéo**
- des sujets **magazine**
- des **actus** quotidiennes
- et... la **revue de presse!**

Bon! ... un rapide coup d'oeil en Une ?



Article publié le 12 mai 2009 dans [La presse en parle](#)

2 commentaires déjà:

|

Luc

12 mai, 2009 à 18 h 56 min

#1

La dernière liberté, le choix ultime de décider de sa propre mort, d'un adieu digne comme la personne l'entend et non comme d'autres lui veulent faire croire, est le propre de l'homme. Pourquoi vouloir abaisser l'homme à la fin de sa vie en lui refusant son libre choix?

PRENDS LA PAROLE

Comme Nico, Audrey, Selim et tous les autres

[+ Envoie ton témoignage](#)

Tu veux évoquer un sujet sur la nutrition et l'adolescence, tu aimerais témoigner... **écris-nous !**

Tu veux te tenir au courant l'actualité du bloob, utilise le flux RSS.

Tu veux parler, écouter, dialoguer, croiser ton expérience avec d'autres et obtenir des conseils pour des questions de santé... **as-tu pensé aux forums ?**

Tu veux commenter un article, y apporter ta touche, ton éclairage, ta sensibilité, n'hésite pas : utilise les zones commentaires. Et si tu veux contacter le bloob, **clique ici** :)

Avocat ou carottes ?

La pilule fait-elle grossir ?



BLOGOLISTE

- Drogues et dépendances
- E-santé
- Enfance maltraitée
- Fédération française des sociétés d'assurance
- Fil santé jeunes
- Ma grande taille